

# Extraits de la séance du conseil communal du 3 février 2025

**Présences :** Malherbe M., *bourgmestre*,  
Toussaint A. et Reiland M., *échevins*,  
Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J.,  
Gallion J.-B., Kass F., Krier M., Marques D., Miny R.,  
Prickaerts P. et Vullers W., *conseillers*,  
Neyens T., *secrétaire*.

**Absences (exc.) :** Krier H., *échevin*

## À huis clos :

### Démission d'un agent sous le statut du fonctionnaire communal

Le conseil communal décide à l'unanimité

- d'accepter la démission de ses fonctions d'agent du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique, sous le statut du fonctionnaire communal, présentée par le sieur Luc Friedrich ;
- de fixer l'effet de la démission au 1<sup>er</sup> mars 2025 conformément à l'article 50.3 du statut général des fonctionnaires communaux ;

Remercie le sieur Luc Friedrich de ces bons et loyaux services pendant son occupation auprès de la commune de Mersch.

## Urbanisme

### Lotissement de propriétés sises à Mersch, 41, 43 et 45A Rue Grande-Duchesse Charlotte

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la demande de lotissement présentée le 18 décembre 2024 par le bureau ACOM S.à r.l. de Bridel pour le compte de la société DS PROJECT S.à r.l. de Lamadelaine relative au lotissement de propriétés inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 366/4968, 366/7249 et 366/7251 en deux lots en vue de l'affectation à l'habitation et à la construction de la nouvelle parcelle 366/LOT 1 et de l'intégration au domaine public de la nouvelle parcelle 366/LOT 2 par cession gratuite à la commune de Mersch.

### Projet d'exécution avec convention concernant le plan d'aménagement particulier à Mersch au lieu-dit « Rue de Beringen »

Le conseil communal,

Vu le plan d'aménagement particulier présenté par le bureau E-Cone de Mersch pour le compte de la société à responsabilité limitée Bouvart S.à r.l. de Mersch concernant un projet d'aménagement particulier dénommé « Rue Adolphe Bouvart » sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, sous les numéros 743/6237, 743/6238 et 743/7173, au lieu-dit « Rue de Beringen » ;

Considérant que le plan d'aménagement particulier prévoit la réalisation d'un immeuble résidentiel à quatre logements, quatre maisons unifamiliales jumelées et huit maisons unifamiliales isolées;

Décide à 12 voix OUI et 2 voix NON d'approuver le projet d'exécution et la convention du 20 janvier 2025 relatifs au plan d'aménagement particulier N°19243/45C portant sur des fonds sis à Mersch au lieu-dit « Rue de Beringen ».

### Réaménagement de l'étang au parc communal

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif au réaménagement de l'étang au parc communal à Mersch au montant total de 1.280.000,00 € TTC.

### Inspection par caméra des ruisseaux Beringerbaach, Bierschbaach et Rollingerbaach

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à l'inspection par caméra des ruisseaux Beringerbaach, Bierschbaach et Rollingerbaach, dans le cadre des études portant sur les zones d'inondation et l'élaboration de mesures d'atténuation des risques au montant total de 36.000,00 € TTC.

### Acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour le service de régie

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à l'acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour les services de régie au montant total de 845.000,00 € TTC.

### **Restauration du petit orgue de l'église de Mersch**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à la restauration du petit orgue de l'église de Mersch au montant total de 35.000,00 € TTC.

### **Rénovation des équipements de sonorisation et d'illumination du hall Irbicht à Beringen**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à la rénovation des équipements de sonorisation et d'illumination du hall Irbicht à Beringen au montant total de 46.000,00 € TTC.

### **Aménagement d'un cimetière naturel et forestier**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le devis relatif à l'aménagement d'un cimetière naturel et forestier à Schoenfels au montant de 150.000,00 € TTC.

### **Décompte de travaux extraordinaires**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le décompte de travaux extraordinaires suivant:

<b>Projet et article budgétaire</b>	<b>Somme du devis en € TTC (date vote du conseil communal)</b>	<b>Dépense en € TTC</b>
Centre Aquatique Krounebiérg – Améliorations des infrastructures (4/823/221311/20001)	309.000,00 (22/04/2024)	239.789,88

### **Circulation**

#### **Modification du règlement général de circulation.**

- Le conseil communal décide à l'unanimité de reporter la modification de règlement de circulation communal touchant l'annexe 1 « Dispositions particulières », la rubrique concernant la Rue du Knapp à Moesdorf à une séance ultérieure en attendant l'avis de la commission consultative de la circulation.

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation de la commune de Mersch.

Vous pouvez consulter ledit règlement sur le site internet de la commune de Mersch ([www.mersch.lu](http://www.mersch.lu)) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**

#### **Édition d'un règlement de circulation temporaire**

Le conseil communal édicte à l'unanimité le règlement de circulation temporaire suivant:

du 1<sup>er</sup> mars 2025 au 31 décembre 2027, Parking (E,23), complété 1) par un panneau additionnel portant le symbole du véhicule automoteur suivi de l'inscription « ≤ 3,5t » et 2) par un panneau additionnel 7b, parcage payant, parcmètre à distribution de tickets, dans la rue « Schlaspesch » à Mersch, parking dit « Schlaspesch », sur la partie avant du parking, jours ouvrables, du lundi au samedi, de 8h00 à 18h00, max. 5 h.

### **Confirmation de règlements de circulation temporaires**

Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins et demande les approbations ministérielles requises.

### **Statuts d'une association**

Le conseil communal prend, à l'unanimité connaissance des nouveaux statuts présentés par l'association « Cercle Avicole Mersch a.s.b.l. » avec siège social à Moesdorf.

### **Contrat collectif des ouvriers de l'État**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025 certaines adaptations au document : « Abänderungs- und Zusatzbestimmungen zum Staatsarbeiterkollektivvertrag vom 11. Februar 2021 ».

### **Contrats, conventions et actes**

- Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'acte notarié de cession du 14 janvier 2025 par lequel la société anonyme COPROM S.A. de Mersch cède gratuitement à la commune de Mersch, les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, lieudit « Am Sprangert », contenant 6 ares 51 centiares, respectivement contenant 1 are 36 centiares.
- Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'acte notarié de cession, du 14 janvier 2025 par lequel la société à responsabilité limitée LIVINGSTON S.à r.l. de Mersch cède gratuitement à la commune de Mersch, la

parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen au lieudit « Rue Albert Lentz », contenant 20 ares 59 centiares.

- Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compromis de vente du 6 janvier 2025 par lequel Madame Marie-Anne Leyder, Madame Corinne Marie-Anne Lamesch et Monsieur Christian Jean-Marc Lamesch s'engagent à vendre à la commune de Mersch les parcelles de terrains inscrites au cadastre de la commune de Mersch comme suit :

- 1) section F de Reckange au lieudit « Billknapp », bois, contenant 50 ares 40 centiares ;
- 2) section F de Reckange au lieudit « Hinter Billknapp », terre labourable, contenant 1 hectare 50 ares ;
- 3)
  - a) section F de Reckange, au lieudit « Auf Reiland », terre labourable, contenant 80 ares 50 centiares ;
  - b) section F de Reckange au lieudit « In der Stir », terre labourable, contenant 2 hectares 07 ares 60 centiares ;
  - c) section F de Reckange au lieudit « In Kremerich », terre labourable, contenant 90 ares 10 centiares ;
  - d) section F de Reckange au lieudit « Unter Billknapp », terre labourable, contenant 6 hectares 91 ares 80 centiares ;
  - e) section G de Mersch au lieudit « Auf Sannert », terre labourable, contenant 87 ares 90 centiares ;
  - f) section G de Mersch au lieudit « Scheiden Oicht », terre labourable, contenant 1 hectare 35 ares 30 centiares ;

au prix total de 891.000,00 €.

#### **Modification d'une délibération du conseil communal.**

La délibération du 9 décembre 2024 « portant approbation du compromis de vente des 28 novembre 2024 respectivement 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Georges Robert Wies de Dudelange et Madame Simone Lucie Wies, agissant pour la succession de feu Monsieur Pierre Robert Weyrich, cèdent à la commune de Mersch une maison d'habitation, avec place et toutes appartenances et dépendances, sise à L-7561 Mersch, 32, Rue des Prés, contenant 14 ares 15 centiares au prix total de 880.000,00 € » a été modifiée à l'unanimité par le conseil communal afin de respecter les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

#### **Le conseil communal approuve à l'unanimité :**

- l'acte notarié de vente du 30 janvier 2025 par lequel Monsieur Jean Paul Edouard Monen et son épouse Madame Marcelle Hélène Reding de Schouweiler cèdent à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section A d'Essingen, au lieudit « Auf dem Berg », bois, contenant 10 ares 60 centiares, moyennant le prix de 1.800,00 € → utilité publique: plantation d'espèces indigènes, sauvegarde de la biodiversité, protection et maintien d'un biotope existant, arrondissement de la propriété communale ainsi que gestion et sécurisation de la lisière forestière ;
- l'acte notarié de vente du 30 janvier 2025 par lequel Monsieur Roger Klemens de Rollingen cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section E de Rollingen au lieudit « Steinrausch », terre labourable, contenant 45 ares 20 centiares, moyennant le prix de 25.000,00 € → utilité publique: plantation d'espèces indigènes, sauvegarde de la biodiversité, protection et maintien d'un biotope existant, arrondissement de la propriété communale ainsi que gestion et sécurisation de la lisière forestière ;
- plusieurs actes notariés de vente du 30 janvier 2025 par lesquels plusieurs personnes cèdent à la commune de Mersch des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, et/ou section G de Mersch et/ou section E de Rollingen → utilité publique : incorporation du trottoir existant au domaine public communal ;
- le compromis de vente du 20 janvier 2025 par lequel Monsieur Georges Wies de Dudelange et Madame Simone Wies de Luxembourg, agissant pour la succession de feu Monsieur Pierre Robert Weyrich, cèdent à la commune de Mersch les parcelles de terrains inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, ainsi qu'au cadastre de la commune Helperknapp, section TB de Hollenfels, d'une contenance totale de 5 hectares 17 ares 58 centiares moyennant le prix total de 55.381,06 € → utilité publique: plantation d'espèces indigènes, sauvegarde de la biodiversité, protection et maintien d'un biotope existant, arrondissement de la propriété communale, réalisation de mesures compensatoires environnementales ainsi que réalisation de travaux hydrauliques et de renaturation de la rivière Eisch ;
- le contrat de bail à habitation à durée déterminée du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par lequel la commune loue aux époux Arendt Pinnel de Reckange une maison sise à L-7570 Mersch, 21B, Rue Nicolas Welter, moyennant un loyer mensuel de 1.000,00 € ;

- le compromis de vente du 27 janvier 2025 par lequel la commune de Mersch vend à Monsieur Amer Agovic de Moesdorf les parcelles de terrains inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section C de Moesdorf, au lieudit « Um Knapp », place, contenant ensemble 1 are 28 centiares au montant total de 7.635,00 € ;
- le compromis de vente du 3 février 2025 par lequel l'État du Grand-Duché de Luxembourg cède à la commune de Mersch une partie des parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch contenant ensemble 1 hectare 21 ares 94 centiares, moyennant le prix de 700 €/are → utilité publique: construction d'une route de substitution N7/CR123 entre Beringen et le « Mierscherbiërg » afin de contrecarrer à l'effondrement de la situation du trafic routier à Mersch et dans le cadre de la suppression du PN24 et PN24a à Pettingen ;
- l'avenant au contrat de bail à ferme du 28 octobre 2019, approuvé par le conseil communal le 11 novembre 2019 et signé les 10 janvier 2025 respectivement 3 février 2025, par lequel la commune loue à Madame Jeanne Ferber épouse Steichen les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange d'une contenance totale de 3 hectares 29 ares 30 centiares au montant total de 987,90 € / an à des fins exclusivement agricoles ;
- la convention du 20 décembre 2024 concernant le règlement des relations entre l'État du Grand Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'association sans but lucratif Inter-Actions a.s.b.l. et la commune de Mersch dans le cadre des services d'éducation et d'accueil pour enfants et plus particulièrement dans le cadre de la gestion de la Maison Relais dite « Nic Welter » ;
- la convention du 20 décembre 2024 concernant le règlement des relations entre l'État du Grand Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'association sans but lucratif Inter-Actions a.s.b.l. et la commune de Mersch dans le cadre des services d'éducation et d'accueil pour enfants et plus particulièrement dans le cadre de la gestion de la Maison Relais dite « Krounebiërg » ;
- la concession funéraire au profit du sieur David Santos de Mersch pour un caveau au cimetière de Mersch ;
- la concession funéraire au profit du sieur François Lentz de Mersch pour un caveau à urnes au cimetière de Mersch.

### **Commissions communales : Nomination**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accepter la désignation de la dame Dana Hempel en tant que représentante du Mierscher Lieshaus dans la commission culturelle.

### **Octroi d'une subvention pour l'aide aux travaux d'entretien**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter un règlement communal concernant l'octroi d'une subvention pour l'aide aux travaux d'entretien des résidences principales pour les personnes remplissant les critères d'éligibilité.

Vous pouvez consulter ce règlement sur le site internet de la commune de Mersch ([www.mersch.lu](http://www.mersch.lu)) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**

### **Charte de bonne conduite et règlement du SoNo-Café (Sozial, Nohaltege Café)**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'arrêter la charte de bonne conduite et le règlement du SoNo Café.

Vous pouvez consulter la charte et le règlement sur le site internet de la commune de Mersch ([www.mersch.lu](http://www.mersch.lu)) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**

### **Règlement-taxe relatif à la location des salles communales**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adapter le règlement-taxe relatif à la location des centres culturels avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2025.

Vous pouvez consulter ce règlement sur le site internet de la commune de Mersch ([www.mersch.lu](http://www.mersch.lu)) **sous la rubrique Citoyens – règlements communaux.**

### **Approbation de déclarations de recette**

- Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les déclarations de recette de l'exercice 2024 pour un total de 7.506.236,40 €.
- Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les déclarations de recette de l'exercice 2025 pour un total de 115.301,19 €.

### **Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers**